

En outre, en raison de la hausse des normes globales de santé, nous avons constaté au cours de nos recherches que les chiffres absolus ont augmenté quant au nombre et au pourcentage de ceux qui reçoivent de l'assistance-vieillesse. Ainsi, les engagements financiers du gouvernement fédéral pour l'amélioration des conditions économiques de nos citoyens âgés ont augmenté même encore plus que le taux d'accroissement des prestations individuelles. Pour citer des chiffres, les dépenses budgétaires fédérales pour l'exercice 1962-1963 ont été approximativement de 770 millions de dollars. Pour 1964-1965, elles ont augmenté de 930 millions de dollars. Cette augmentation sera encore plus frappante quand on verra que, pour 1970-1971 les prévisions dépasseront 1,950 millions de dollars. C'est dire qu'en moins de dix ans les dépenses fédérales ont augmenté de deux fois ce qu'elles étaient lorsque notre parti est arrivé au pouvoir en 1963.

Permettez-moi de dire quelques mots des anciens combattants et des rajustements pratiques dans le cadre de cette politique. D'autres porte-parole ayant déjà traité ce sujet, je ne m'y attarderai pas moi-même aujourd'hui. J'aimerais toutefois exprimer les regrets de mon collègue le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Comme beaucoup d'entre vous le savent, il est en Hollande pour célébrer avec nos amis hollandais le vingtième anniversaire de la libération de ce pays de la domination nazie. C'est un engagement qu'il avait pris depuis longtemps et qu'il aurait trouvé inexcusable de rompre.

Maintenant que j'ai parlé d'éléments particuliers qui renforcent des conséquences pour l'avenir, puis-je mentionner le régime d'assistance publique du Canada et ce qu'il peut faire à ce propos. Selon une disposition de ce régime, le gouvernement fédéral rembourse 50 p. 100 des frais payés par une province qui veut ajouter à la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément du revenu garanti. Aucun plafond n'est fixé et il n'y a aucune formule compliquée à remplir, ni aucune condition spéciale. Les paiements sont versés tout simplement selon les besoins, et cela est conforme à tous les programmes semblables au régime d'assistance publique du Canada.

Une seule province, que je sache, s'est engagée sérieusement dans cette affaire, la Colombie-Britannique, qui, si je ne m'abuse, verse maintenant, en vertu du régime d'assistance du Canada, des suppléments de pensions aux citoyens âgés qui touchent des prestations en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti. La plupart des provinces pourraient profiter davantage de ce programme si elles le voulaient, et ma remarque s'applique à la pro-

[L'hon. M. Munro.]

vince que dirigeait le chef de l'opposition (M. Stanfield) lorsqu'il était premier ministre.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Prétend-il que les provinces les moins riches sont en mesure d'arrondir les versements au titre de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti? Présente-t-il cette idée comme réaliste sur le plan national en ce moment?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, le régime d'assistance publique du Canada a été discuté en détail et dans toutes ses dispositions alors que l'honorable représentant était premier ministre de sa province. Il a été élaboré en collaboration avec les provinces, qui y ont souscrit. Les administrateurs du bien-être dans les provinces intéressées étaient entièrement au courant de toutes les possibilités du programme. A mon avis, ils ont dû comprendre qu'ils pouvaient aider aux vieillards nécessiteux de leurs provinces en se prévalant des paiements fédéraux mentionnés. Certaines provinces sont prêtes à le faire.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre ne vient-il pas de recevoir une délégation composée des ministres du Bien-être social des quatre provinces atlantiques et ceux-ci n'ont-ils pas signalé les graves difficultés qu'elles éprouvent dans le domaine de la sécurité sociale et leurs efforts en vue de trouver une formule nouvelle?

L'hon. M. Munro: En effet, monsieur l'Orateur. Mais bien que nous soyons tous conscients des besoins des provinces moins favorisées, je pense que toutes en général se plaignent amèrement de leur incapacité de donner suite aux initiatives fédérales dans ces domaines auxquels nous participons déjà dans une proportion considérable. Dois-je rappeler au député l'assurance frais médicaux et les doléances des provinces à ce sujet? Il s'agit en fait de savoir ce à quoi les provinces veulent accorder la priorité, d'établir les besoins qu'elles sont prêtes à considérer en premier lieu et dans quel ordre.

Une voix: Et qu'en est-il de la Saskatchewan?

L'hon. M. Stanfield: Je veux, monsieur l'Orateur, que le ministre se montre réaliste.

M. Woolliams: Impossible.

L'hon. M. Munro: Le chef de l'opposition a déclaré que les provinces Atlantiques font passer d'abord les autres priorités...

Une voix: Et la Saskatchewan?

L'hon. M. Stanfield: Soyons réalistes.